ART. 27 N° 1371

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2013

### ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **SOUS-AMENDEMENT**

N º 1371

présenté par M. Goldberg, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques à l'amendement n° 1032 de M. Baupin

-----

#### **ARTICLE 27**

- I. Rédiger ainsi l'alinéa 1 :
- « Compléter l'alinéa 9 par les mots : »;
- II. En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :
- «, notamment des travaux... (le reste sans changement) ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fonds de prévoyance doit évidemment permettre de financer des travaux de rénovation énergétique ou de réduction des émissions de gaz a effet de serre, mais la rédaction actuelle de l'amendement pourrait laisser penser que ces travaux ne sont pas votés par l'assemblée générale des copropriétaires.